

# Couverture mobile en France : scepticisme sur les mesures annoncées

(Correction 15:17) Comme le rappelle le Canard Enchaîné ce 17 janvier, **la France** se place au 24ème rang des 28 pays de l'UE pour la couverture mobile en 4G. Un bien piètre score.

Des voix s'élèvent suite à l'annonce multi-partite (gouvernement et ARCEP) sur un « [accord historique](#) » visant à rattraper le retard et à réaliser en 3 ans.

“Nous allons faire en trois ans ce que nous avons fait jusqu'ici en quinze ans pour déployer la téléphonie mobile!”, assure Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

Mais les associations de défense des consommateurs expriment leur scepticisme et épinglent les points à éclaircir.

Ainsi, Bernard Dupré, président de l'AFUTT, considère que cet accord « ouvre des perspectives très positives en matière de développement d'un internet mobile de qualité, du traitement des zones grises, et de la couverture à l'intérieur des bâtiments ».

Mais l'association relève là qu'il pourrait s'agir d'une « énième promesse » : « Nous mobiliserons la société civile pour que ces promesses ne soient pas sans effets ».

L'un de ses conseillers, Alain Lenoir, élu territorial, nous explique : « Il faudra densifier les quatre réseaux mobiles partout, et là, c'est beaucoup plus que trois milliards à investir dans les trois ans !

Mais laissons les quatre opérateurs mutualiser ces efforts par accords bilatéraux et brancher leurs pylônes sur les réseaux 'fibre optique' des départements ».

## Des expédients possibles ?

Parmi les « expédients » possibles, certains préconisent le recours aux services VoLTE (Voice over LTE) permettant d'émettre et recevoir des appels via la 4G, y compris en 'indoor' via le Wi-Fi. Mais encore faut-il que la couverture 4G existe, que vous ayez souscrit au service (donc, pas le forfait le moins cher), s'il existe chez votre opérateur, et que vous possédiez un smartphone compatible...

Les associations, dont l'AFUTT, observent que pour garantir l'accès de tous les citoyens à un débit correct minimal (supérieur à 8 Mbit/s, comme promis par le gouvernement), cela signifie une « extension de la notion de service universel sur ligne fixe au-delà des 64 Kbit/s actuels ».

Autre remarque, la priorité, dans l'aménagement du territoire, devrait être donnée aux infrastructures mobiles (« mobile first »).

S'agissant de la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales, le Gouvernement dit que le « nouveau standard d'exigence appliqué aux obligations des opérateurs sera celui de la bonne couverture ».

De quel « standard » s'agit-il ? Pour être crédible, il faudra faire référence à un 'standard' ETSI ou AFNOR.

Un engagement-clé est pris, pour chacun des 4 opérateurs : celui de « construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire, parfois mutualisés qui iront désormais au-delà des zones dites « blanches » et dont la charge sera désormais intégralement prise par les opérateurs ».

Pourquoi « parfois » s'il s'agit des zones blanches. Que recouvre le terme « zone blanche » (qui reste à préciser) ? S'agit-il d'élargissement au-delà des 'centres bourgs' et aux zones grises ? Comment ces dernières seront-elles traitées ?

Les associations déplorent, à juste titre, que le territoire ne soit toujours pas totalement couvert correctement en téléphonie mobile – service vocal – « alors que des licences sont accordées depuis plus de 20 ans ! », rappelle l'AFUTT.

## **La réalité de la couverture du territoire**

Les nouvelles mesures prévoient de « généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ».

Comment ces dispositions s'articuleront-elles avec le précédent programme, et dans quels délais ? Est-il bien question, désormais, d'une obligation de couverture du territoire plutôt que d'une argumentation « marketing », souvent fallacieuse, chiffrant une couverture « statistique » de la population, en fonction des zones les plus peuplées ?

Autre engagement pris, celui de « généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wi-Fi ».

Effectivement, encore en 2018, le fait de devoir sortir à l'extérieur pour passer un appel téléphonique reste navrant. Le recours au Wi-Fi est bienvenu (en exploitant VoLTE mentionnée plus haut ou le Femtocell).

## **Discussions avec les entreprises et la société civile**

Enfin, le Gouvernement revendique un « cycle de discussions lancé dès l'été 2017 avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement numérique des territoires : collectivités territoriales, opérateurs de télécommunication, industriels ».

Mais quid de la société civile et des associations représentant les utilisateurs, professionnels (entreprises) et les particuliers ? Elles ne se contenteront pas d'être consultées de temps en temps. Elles veilleront à ce que les engagements pris ici se traduisent en actes.

Photo on [Visualhunt.com](http://Visualhunt.com)